

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

20/05/2019

N° E19000153 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 26/04/2019, la lettre par laquelle Monsieur le maire de SAINT MAURICE DE ROTHERENS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Révision du plan local d'urbanisme conjointement à la révision de zonage d'assainissement de la commune de Saint Maurice de Rotherens (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur André PENET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de SAINT MAURICE DE ROTHERENS, au SIEGA et à Monsieur André PENET.

Fait à Grenoble, le 20/05/2019

Pour le Président,
Le vice-président,



Christian SOGNO

ANDRE PENET
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 20/05/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE**

2 Place de Verdun
BP 1135

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E19000153 / 38

M. le maire
SAINT MAURICE DE ROTHERENS
Hôtel de Ville
73240 SAINT MAURICE DE ROTHERENS

Dossier n° : E19000153 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Révision du plan local d'urbanisme conjointement à la révision de zonage d'assainissement de la commune de Saint Maurice de Rotherens (Savoie)

M. le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur André PENET, Lt Colonel en retraite, demeurant 221 avenue du Grand Port, AIX LES BAINS (73100) (tel : 04 79 54 38 45 ; portable : 06 82 43 62 42) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Reçu en Mairie

Le 27 MAI 2019

ST GENIX-les-VILLAGES

ANDRÉ PENET
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR